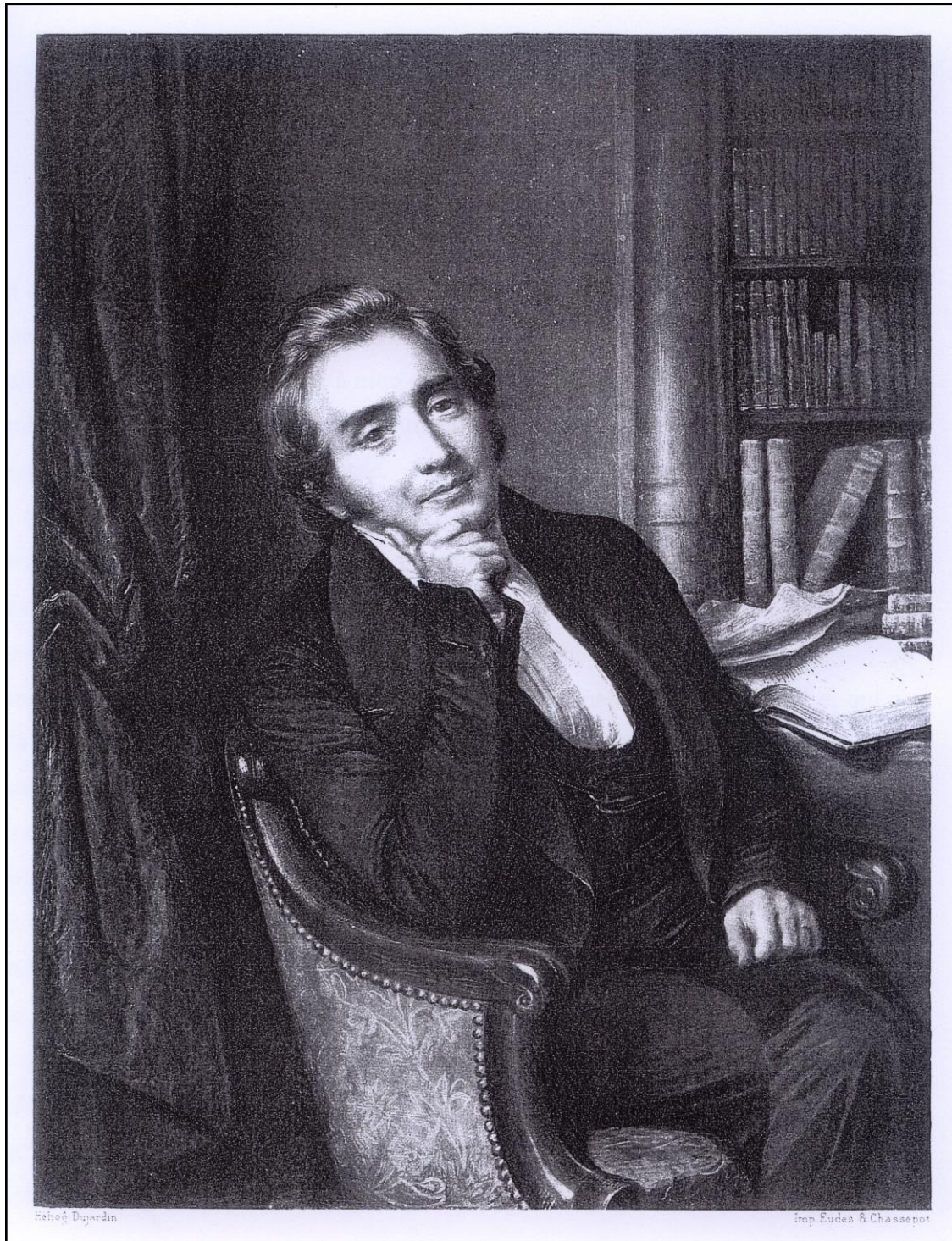


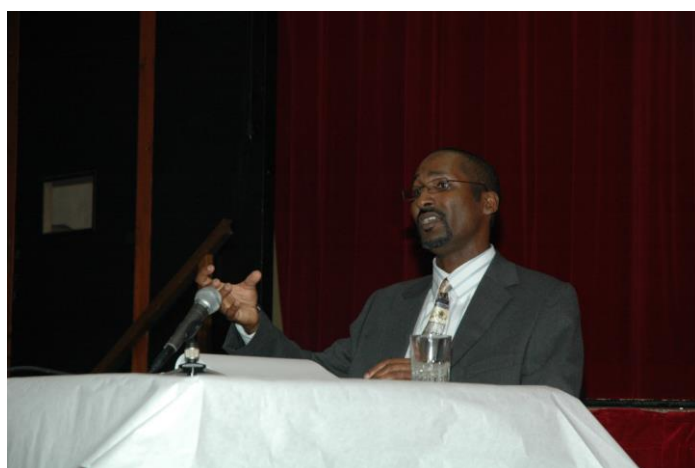
Eddy NISUS



*Le combat abolitionniste de Guillaume de Félice,
Pasteur à Bolbec (Seine Inférieure)*

Imprimé par nos soins
LE BON FOYER
10, rue Pasteur
76210 BOLBEC

*Le combat abolitionniste de Guillaume de Félice,
Pasteur à Bolbec
(de 1828 à 1838)
par le Pasteur Eddy Nisus*



*Conférence prononcée à Bolbec le 06 juillet 2007
à l'occasion de l'exposition consacrée à l'œuvre abolitionniste
de Guillaume de Félice.*

« C'est pour moi un très grand honneur de pouvoir participer à cette exposition que l'Eglise Réformée de Bolbec, en partenariat avec la municipalité de cette ville, a bien voulu consacrer à l'œuvre abolitionniste du pasteur Guillaume de Félice.

Guillaume de Félice avait la peau blanche et il a défendu la cause des esclaves Noirs des colonies françaises. Aujourd'hui, j'y vois tout un symbole, puisque c'est un Noir qui veut, par le travail de recherche, qu'il a réalisé, rendre à son tour hommage à cet abolitionniste trop méconnu. »

Eddy NISUS

Préliminaire

Depuis quelques années, la question de l'esclavage et de son abolition occupe une place prépondérante dans la société française.

Le 30 janvier 2006, **Jacques Chirac** alors président de la République Française prononçait un discours très fort à l'occasion de la réception au Palais de L'Elysée du Comité pour la Mémoire de l'Esclavage, dans lequel il a refusé de transiger avec l'Histoire et, singulièrement, celle de la France. L'esclavage dit-il est « *une blessure, une tragédie...Une abomination perpétrée, pendant plusieurs siècles, par les Européens à travers un inqualifiable commerce entre l'Afrique, les Amériques et les îles de l'océan Indien* ». ¹

Le président poursuivait son discours en affirmant que : « *la grandeur d'un pays, c'est d'assumer toute son histoire. Avec ses pages glorieuses, mais aussi avec sa part d'ombre. Notre histoire est celle d'une grande nation. Regardons-la avec fierté. Regardons-la telle qu'elle a été. C'est ainsi qu'un peuple se rassemble, qu'il devient plus uni et plus fort.* » ²

Il s'est par ailleurs engagé pour qu'une plus grande place soit accordée à l'esclavage dans « *les programmes de l'école primaire, du collège et du lycée.* »

Il a décidé enfin, la création d'un centre de recherche sur l'esclavage dont la présidence serait confiée au célèbre écrivain martiniquais Edouard Glissant.

L'hommage que vous rendez cet été à l'abolitionniste G. de Félice s'inscrit, sans aucun doute, dans le même esprit. C'est une manière pour vous et moi de lutter absolument contre l'oubli qui frappe son œuvre, puisque celui qui s'intéresse à de Guillaume de Félice ne peut qu'être frappé par l'ignorance du grand public à son égard. Voilà un homme qui a consacré une grande partie de sa vie à lutter contre la traite et l'esclavage des Noirs et qui se retrouve mis à l'index dans la mémoire collective. Il était d'autant plus nécessaire de le sortir des oubliettes de l'Histoire pour rappeler avec force l'action décisive de cet abolitionniste.

J'articulerai mon intervention autour de trois axes principaux.

- 1) D'abord, je présenterai une courte notice biographique de G. de Félice.
- 2) Ensuite, il conviendra de s'appesantir sur les causes de l'engagement abolitionniste du pasteur de Bolbec.
- 3) Enfin, notre réflexion se terminera par une évaluation de son action abolitionniste.

¹ Discours de J.Chirac, *partager la mémoire de l'esclavage*, in le Monde du mardi 31 janvier 2006.

² Ibidem

I - Les années d'enfance

Nous sommes très peu renseignés sur l'enfance de Guillaume de Félice. Nous savons néanmoins qu'il est né le 12 mars 1803 à Otterberg dans le Palatinat germanique, qui correspondait à l'ancien département français du Mont-Tonnerre.

Ses parents se sont réfugiés en 1804 à Lille pour conduire l'Eglise Réformée de cette ville. C'est donc là que se déroulent les années de jeunesse de Guillaume. La famille vit alors modestement, Bernard de Félice, son père étant le seul à assurer le quotidien de la famille. Leur situation matérielle se complique en raison des guerres napoléoniennes durant lesquelles les pasteurs nationaux ne sont pas payés, ou irrégulièrement.

Au cours de sa scolarité, Guillaume s'avère être un bon élève et il parvient jusqu'en classe de troisième sans aucune difficulté. Faute de moyens financiers, son père le place alors comme commis chez un banquier. Mais Guillaume ne reste pas longtemps à ce poste : digne petit fils de l'encyclopédiste Fortuné Barthélemy De Felice, il se sent plus doué pour la littérature que pour la banque.

Il s'essaye, quelque temps, au journalisme, ce qui le pousse à franchir la frontière hollandaise en 1820 pour collaborer avec le Français Jean-Baptiste Leydet à la rédaction de la *Gazette de Liège*. Mais, rapidement, ils sont tous les deux inquiétés par les autorités politiques du pays, en raison du caractère pamphlétaire de leur journal. Leydet est expulsé du royaume pour y être entré illégalement. Mais Guillaume muni d'un passeport avait lui, régulièrement franchi la frontière. Malgré cela, le roi ne laissa à de Félice que deux jours pour quitter le pays, de sorte qu'« on n'aurait à recourir à la manière forte que s'il n'obtempérait pas de plein gré. »³ Quelles qu'aient été ses mésaventures, il n'en reste pas moins que les aptitudes intellectuelles de Guillaume de Félice le destinaient plus sûrement à l'accomplissement d'une grande vocation « qu'à la carrière aléatoire de pamphlétaire ».⁴

Sur les conseils de sa mère, Catherine née Cordier, il se consacre désormais à la théologie qu'il entreprend à la faculté de Strasbourg. Après une brillante formation, il est nommé en 1828, pasteur à l'Eglise Réformée de Bolbec en Seine-Maritime âgé seulement de 25 ans.

Il relate avoir été choisi parmi 17 autres candidats : « *Moi-même j'avais achevé mes études académiques, et choisi le premier entre dix-sept candidats au poste à Bolbec.* »⁵ Il succède alors au pasteur Alègre dont le décès a été douloureusement ressenti par la communauté protestante de Bolbec.

³ J. PEDEDERT, *Guillaume de Félice*, in souvenirs et études, Editions Grassart, Paris, 1888, page 86

⁴ *Ibidem*

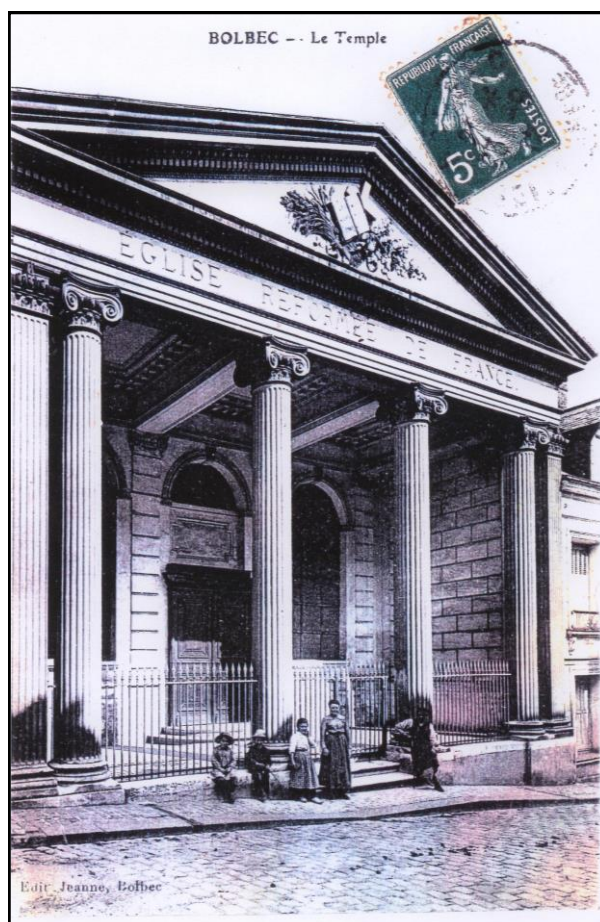
⁵ J. MEYHOFFER, *deux lettres de Guillaume-Adam de Félice : un bourgeois d'Yverdon y découvre sa famille*, in revue d'histoire/société vaudoise d'histoire et d'archéologie, 70^{ème} année, n°2 juin, 1962, p. 97

Dix ans après, en 1838, il se voit contraint d'abandonner son poste de pasteur après avoir appris sa nomination contre son gré au poste de professeur de morale et d'éloquence sacrée à la faculté de théologie de Montauban. C'est sans conteste la pertinence de ses *Essais parus dans la presse d'Emile de Girardin* qui lui a valu cette reconnaissance du ministre de l'Instruction publique M. Salvandy. Il occupera ce poste pendant trente deux ans.⁶

Un an après son installation dans le Sud de la France, Guillaume épouse en 1839 à Lausanne Joséphine Rivier. De ce mariage naîtront quatre enfants : deux filles et deux garçons.

En 1865, de Félice est nommé doyen de la faculté de Montauban et reçoit la légion d'honneur le 13 août 1866, sur la proposition de Monsieur Duruy ministre de l'Instruction Publique. L'année suivante, il est fait docteur *honoris causa* par l'Eglise presbytérienne des Etats-Unis pour la qualité de ses travaux théologiques et religieux.⁷

Le décès de son épouse survenu en 1869 l'affecte si profondément qu'il ne se remettra jamais de cette disparition. Il prend une retraite bien méritée et se réfugie à Lausanne en pleine guerre de 1870, mais peu de temps après son arrivée sur le sol helvétique, la maladie l'emporte le 23 octobre 1871, à l'âge de 66 ans.



⁶ J.PALADILHE, dictionnaire de biographies françaises

⁷ Archives Nationales, F12 20729

II - L'engagement abolitionniste

1 – Prémices d'un engagement militant

Après cette brève notice biographique, il convient de s'interroger maintenant sur les causes de l'engagement abolitionniste de Guillaume de Félice.

En 1831, le pasteur G. de Félice signe un très long article dans *la Revue Encyclopédique* intitulé « **La colonie de Libéria** ».

Son engagement est sans doute lié à une conjonction de facteurs convergents.

1) certainement a-t-il subi l'influence de plusieurs personnes : son grand père, le savant Fortuné Barthélemy De Felice, qui avait déjà vivement dénoncé au XVIII^e dans *l'Encyclopédie d'Yverdon*, la traite négrière pratiquée par les nations européennes.

Le protestant Benjamin Sigismond Frossard avait précédé Guillaume de Félice d'un siècle à la faculté de Montauban. Dans son livre publié en 1789, *Causes des esclaves Nègres et habitants de la Guinée, portée au tribunal de la justice, de la religion et de la politique, ou Histoire de la traite et de l'esclavage des Nègres, preuves de leur illégitimité, moyens de les abolir*, B. Sigismond Frossard appelait de ses vœux un « *Spartacus Noir* ».

Les abolitionnistes britanniques ont très certainement influencé le pasteur de Félice dans son engagement pour la suppression de l'esclavage. Ainsi, dans sa correspondance, on retrouve plusieurs lettres adressées aux abolitionnistes anglais, d'autant que Guillaume parlait couramment l'anglais et l'écrivait tout aussi bien.

2) Sa foi protestante le guidait. C'est un fait établi avec certitude que les Protestants ont été les premiers à s'engager dans la lutte pour l'abolition de l'esclavage. L'historien Olivier Pétré Grenouilleau confirme ainsi que : « *l'abolition de l'esclavage est due au grand réveil religieux : sous l'impulsion des pasteurs, des centaines de milliers d'Anglais signent des pétitions contre l'esclavage.* »⁸

⁸ Olivier Pétré-Grenouilleau, *Quelques vérités gênantes sur la traite des Noirs*, in L'Expansion, 29/06/2005

La charge pastorale de Guillaume de Félice à Bolbec, en particulier à proximité du port négrier du Havre, ne pouvait que renforcer sa détermination à combattre le système esclavagiste. Il faut rappeler brièvement ici le poids du commerce colonial du Havre avec les îles françaises d'Amérique au XVIII^e siècle. Il ne représentait que 2% des échanges de la France en 1730, mais s'élevait à 19% en 1787. Cette expansion écrit Lucie Maquerlot, *« entraîne, surtout dans la deuxième moitié du siècle, un développement important de la traite des Noirs qui du Havre et à Rouen, progresse notablement durant la décennie prérévolutionnaire, à partir de la fin de la guerre d'Indépendance américaine. »*

*Entre 1783 et 1792, 186 vaisseaux partent du Havre pour la traite, 400 de Nantes et 140 de Bordeaux. Si l'on prend comme critère le nombre des expéditions négrières, Le Havre est donc le deuxième port négrier du royaume ».*⁹

Le pasteur de Bolbec prononce un discours en 1834 à l'occasion de l'inauguration d'une chapelle protestante au Havre. Il fait une allusion implicite à la décadence d'une ville dont la seule fin est de faire du profit, quels qu'en soient les moyens.

*« Lorsqu'on regarde autour de soi dans cette grande cité, qu'est-ce qu'on y observe de toutes parts ? Une activité inquiète, ardente, infatigable, exclusive pour les affaires du négoce et d'industrie, il semble qu'on ait hâte d'épuiser ses forces et d'user sa vie, pour atteindre à la prospérité commerciale et à la fortune. Le temps, ce temps si précieux, puisque notre sort éternel dépend de l'usage auquel nous l'employons, il se consume, il se dévore ici avec une effroyable rapidité dans l'agitation sans cesse renaissante des intérêts du monde. Comme il est facile, au milieu de ce bruit continu et de ce vaste tumulte, oh ! Oui, comme il est facile d'oublier son âme... »*¹⁰

A travers cette philippique, G. de Félice attaque le commerce, plus exactement le monde des affaires maritimes, et la richesse qui en est le produit, et qui ne doit pas constituer le but ultime de l'homme. Le salut de son âme est plus important que la recherche effrénée du profit, que l'accumulation de richesses éphémères. Il condamne donc sans appel le dieu du négoce qui aliène selon lui, l'esprit des hommes :

« Je trouve, affirme t-il, ici un dieu connu dès les temps antiques, le dieu du négoce, il compte des milliers d'adorateurs, il a de nombreux autels, il règne en tyran sur les corps et sur les esprits, il est seul invoqué dans la plupart de vos demeures, il gouverne vos pensées, il inspire vos entretiens, il est, en un mot, dans cette ville, le grand dieu, le dieu fort, mais ce dieu, s'il enrichit le présent, appauvrit l'avenir, et s'il rassasie nos passions matérielles, il laisse périr d'inanition la plus noble partie de nous-

⁹ L. MAQUERLOT, *Rouen et le Havre face à la traite et à l'esclavage : le mouvement de l'opinion (1783-1794)*, in esclavage, résistances et abolition, comité des travaux historiques et scientifique, ss dir de M. Dorigny, Paris 1999, p.165

¹⁰ Discours prononcé à l'ouverture de la chapelle évangélique du Havre par G.de Félice pasteur de l'Eglise réformée de Bolbec, Paris chez J.J. RISLER, LIBRAIRE, Havre. – chez J. MORLENT. 1834, p.20

*mêmes, c'est un dieu qui dégrade et tue les âmes. Où donc serait-il plus nécessaire qu'ici de faire entendre et de répéter incessamment la parole du Christ : 'Que servirait-il à un homme de gagner le monde entier, s'il perdait son âme ? Ou que donnerait l'homme en échange de son âme ? »*¹¹

Le rapport avec la traite des Noirs se comprend d'autant plus qu'à cette époque, le port du Havre est très connu pour être actif dans le commerce négrier. La ville s'est même enrichie à partir de cet indigne trafic. Cela, G. de Félice ne l'ignore évidemment pas au moment où il prononce son discours. Dans ce sermon, il condamne donc implicitement l'esclavage.

3) La troisième cause que nous pouvons ajouter en est que la critique morale de l'esclavage se pose en France dès le XVIII^e siècle, à l'initiative d'un petit nombre de philosophes des Lumières.

Montesquieu avait déjà donné le ton dans *« De l'esprit des lois »*. Evoquant l'esclavage des noirs, il écrit avec ironie : *« si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirai : les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, ils ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique, pour s'en servir à défricher tant de terres. Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves. Ceux dont il s'agit sont noirs depuis les pieds jusqu'à la tête ; et ils ont le nez si écrasé, qu'il est presque impossible de les plaindre. »*¹²

Condorcet (1743-1794) dans son opuscule *Réflexions sur l'esclavage des Nègres* publié en 1781 s'élève contre l'esclavage des Noirs. Il est le premier à qualifier l'esclavage de crime : *« réduire un homme à l'esclavage, l'acheter, le vendre, le retenir dans la servitude, ce sont de véritables crimes, et des crimes pires que le vol. »*¹³

La Révolution française est l'événement majeur du XVIII^e siècle européen. Les bases de l'Ancien Régime sont alors réduites à néant. Un discours « nouveau » se fait entendre : *« les hommes naissent libres et égaux en droits »*.

Hélas, les idéaux de la Révolution Française ne s'appliquent pas aux colonies !

En 1791, les esclaves noirs de Saint-Domingue se révoltent et massacrent plusieurs colons de cette île considérée jusqu'alors comme la perle des Caraïbes. Trois ans après cette révolte, la Convention abolit l'esclavage mais celui-ci est rétabli en 1802 par Napoléon Bonaparte. Commence alors une longue période de plus de dix-huit ans pendant laquelle le mouvement abolitionniste marque le pas en France. Il renaîtra

¹¹ *Ibid*, p.21

¹² MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois* Tome I, Editions Garnier Flammarion, Paris 1979, p393

¹³ CONDORCET, *Réflexions sur l'esclavage des Nègres*, Editions mille et une nuits, Paris, 2001, p.7

avec l'apparition de la Société de la Morale Chrétienne en 1822, puis en 1834 est créée la Société Française pour l'Abolition de l'Esclavage.

2 – La colonie de Libéria

Dans *La colonie de Libéria*, Guillaume de Félice considère que l'Afrique, berceau de la civilisation, a été avilie par le commerce infâme de la traite des nègres. Il propose deux moyens d'abolir la traite.

1) Le premier serait de prononcer l'abolition universelle de l'esclavage, ce qui provoquerait l'arrêt du trafic de lui-même.

2) L'autre mesure qu'avance de Félice consisterait à établir successivement des colonies sur tout le littoral du continent africain. Ce procédé permettrait de lutter contre les pirates négriers. D'une manière générale, notre auteur estime que l'asservissement des nègres est la plus grande iniquité que renferment les annales des peuples chrétiens, et les mesures propres à la réparer doivent être rapidement mises en œuvre.

Pendant toute cette période, les abolitionnistes, tant anglais que français, sont « gradualistes », c'est-à-dire qu'ils croient dur comme fer que l'abolition de l'esclavage doit être progressive, graduelle. Pour quelle raison ? Tout simplement parce qu'ils estiment que les Noirs ne sont pas encore prêts pour la liberté. D'ailleurs, les Anglais proposent en 1833 l'abolition de l'esclavage dans leurs colonies mais assorti d'un délai d'apprentissage de 10 ans.

Des arguments économiques sont également avancés, qui tendent à démontrer que l'affranchissement complet des esclaves coûterait beaucoup trop cher à la métropole.

Enfin, le spectre de Saint-Domingue est, une nouvelle fois, agité. Ainsi, les esclavagistes vont constamment avancer l'argument selon lequel l'abolition de l'esclavage dans cette île dépeinte comme la perle des Caraïbes a débouché sur un bain de sang, pour retarder l'abolition de l'esclavage.

3 - La brochure de 1846

Guillaume de Félice prend de nouveau position dans le débat abolitionniste en publiant en 1846 une brochure intitulée *Abolition immédiate et complète des esclaves, Appel aux abolitionnistes*.

L'auteur entend soumettre à l'appréciation des abolitionnistes français un principe qu'il estime novateur. Il part du constat suivant : tous les projets visant à supprimer l'esclavage depuis la fondation de la Société de la Morale Chrétienne ont tous été ajournés, et n'ont jamais été appliqués dans les colonies. La Société Française pour l'Abolition de l'Esclavage n'a jamais tenu un discours véritablement audacieux et ce n'est d'ailleurs qu'en 1847 qu'elle épouse le principe d'abolition immédiate. De Félice livre un jugement sans concession sur la SFAE : « *Chacun doit se rappeler qu'une Société française pour l'abolition de l'esclavage a été fondée en 1834, mais qu'elle a fait jusqu'à présent peu de chose, et semble faire moins à mesure qu'elle vieillit.* »¹⁴ Il conclut que seule la liberté rendue aux esclaves offre le meilleur moyen de régler le problème de l'esclavage dans les colonies françaises.

Le traité de G. de Félice est en grande partie financé par l'Anti Slave Society de Londres. En outre, il est envoyé aux parlementaires français ainsi qu'à tous ceux qui soutiennent la cause abolitionniste.

Cette brochure révèle la maîtrise du sujet que Guillaume de Félice a acquise au fil du temps. Il s'est abondamment documenté, ce qui lui vaut, d'ailleurs, un hommage appuyé de Victor Schoelcher qui considère que l'ouvrage de G. de Félice a « *une grande portée, il est aussi bien écrit que bien pensé, et tous les philanthropes trouveront plaisir et intérêt ensemble à le lire.* »¹⁵ Evoquons à présent les grandes lignes de cette publication.

1 - Le contenu du traité

Le traité de G. de Félice comporte cent quatorze pages et adopte une structure tripartite. L'auteur aborde d'abord la question du devoir, puis

¹⁴ G. de FELICE, *Emancipation immédiate et complète des esclaves, Appel aux abolitionnistes*, chez Delay, 1846, p.50

¹⁵ La Réforme du 16 juin 1846, document microfilmé, B.N.F, D-428

celle du succès, et enfin la question de l'intérêt. Adolphe Gatine résume ainsi le traité : « *Il oppose et résout successivement trois questions, celle du devoir : sommes-nous moralement obligés de prononcer l'émancipation immédiate des esclaves ? Celle du succès : pouvons-nous raisonnablement espérer de réussir en demandant l'émancipation immédiate ? Celle de l'intérêt : que résultera-t-il de l'application de ce système pour la France et pour les colonies ?* »¹⁶

Les trois parties du livre sont précédées d'une réflexion préliminaire dans laquelle l'auteur définit trois classes d'abolitionnistes : les *abolitionnistes apparents*, les « *temporiseurs* », et enfin les *purs*.

La première classe d'abolitionnistes, c'est à dire les « *apparents* », est pour le principe d'abolition de l'esclavage mais n'est pas favorable à son application immédiate. Ne voyant dans leur attitude que faux semblant, G. de Félice préfère les qualifier de leur « vrai » nom, celui d'« *anti-abolitionnistes* ».¹⁷

La deuxième catégorie d'abolitionnistes, appelés « *temporiseurs* », est, quant à elle, favorable à l'application du principe de l'abolition de l'esclavage, mais plaide pour une émancipation graduelle qu'elle veut plus ou moins tardive. De Félice rejette cette mesure : « *l'idée d'une préparation à la liberté dans l'esclavage est gratuitement inhumaine, parce que les Nègres peuvent être affranchis sur-le-champ, sans danger pour les autres, sans dommage pour eux* ».¹⁸ D'ailleurs, estime-t-il, cette idée « *est contraire à la morale, parce que c'est prolonger un mal dans le vain espoir d'un bien* ».¹⁹

Enfin, troisième catégorie d'abolitionnistes, celle des « *purs* », à laquelle l'auteur appartient. Celle-ci réclame l'abolition immédiate et complète des esclaves, et ce au « *nom de la justice, de l'humanité et de la religion*. » Pour de Félice, l'émancipation immédiate et complète des esclaves constitue « *le seul principe juste, fort et utile* ».²⁰ Toutefois, le principe qu'il propose ne va pas sans ordre, ni réglementation. Il paraît absolument nécessaire pour l'auteur du traité de protéger la sécurité des colons Blancs et de maintenir l'ordre dans les colonies.²¹

2 - La question du devoir

Dans la deuxième partie de son livre, l'auteur aborde cette question en commençant par brosse un portrait absolument effroyable de ce qu'est l'esclavage colonial : « *l'esclavage est un crime (...) il faut établir la parfaite criminalité de l'esclavage colonial, combattre les motifs qu'on allègue de transiger avec lui, et montrer qu'il y a ici, non seulement une affaire de responsabilité nationale, mais un cas de responsabilité*

¹⁶ A. GATINE, in *L'Abolitioniste*, tome quatrième, 1847, p.52

¹⁷ G. de FELICE, *op.cit.*, p.5-6

¹⁸ *Ibid*, p.36

¹⁹ *Ibidem*

²⁰ *Ibid*, p.7-8

²¹ *Ibid*, p.6

individuelle.»²² En résumé, l'esclavage réduit l'individu au rang de bête de somme. Alors que la nature a fait les hommes libres et égaux, l'esclavage brise la liberté des hommes : il établit une différence entre les êtres humains puisqu'il tient les uns pour esclaves, donc pour inférieurs, et les autres pour maîtres, c'est-à-dire supérieurs.

L'auteur du traité s'attache à démontrer que l'esclavage colonial est bien plus cruel que l'esclavage antique. A l'époque contemporaine encore, le maître exerce une domination totale sur la personne de l'esclave et dispose de son corps comme bon lui semble. En effet, *« le maître peut assigner à l'esclave le genre et la quantité de travail qu'il veut, le frapper quand il lui plaît, et l'écraser de fatigue, s'il le juge profitable »*.²³ De plus, l'esprit de l'esclave n'est point à lui, puisque le maître refuse par tous les moyens que l'instruction lui soit donnée, pas plus que ne l'est son cœur : *« il est nécessairement entré dans le marché ; car s'il pouvait disposer de ses affections comme il l'entend, et que le maître dût les respecter, tout le système colonial serait détruit »*.²⁴ Ainsi, même la conscience et l'âme de l'esclave sont dévolues au maître. L'esclave n'a rien en propre.

G. de Félice en conclut que *« l'esclave n'a plus en lui sa raison d'existence ; elle est transportée à son maître. Il n'a plus de fin personnelle : il n'est qu'un moyen, ce n'est plus un homme : c'est une chose. Son maître est devenue sa pensée, sa règle, sa fin, son dieu, et un dieu plus jaloux que le vrai Dieu puisqu'il lui ôte le libre arbitre que le Créateur a donné à tous les êtres intelligents »*²⁵

L'esclavage est donc : *« un crime dans sa source, dans ses conditions fondamentales, dans ses inévitables conséquences, un crime, non en figure de langage, ou par hyperbole, mais réel, positif, complet : et tant que le peuple français y concourt par son acquiescement, c'est un crime national »*.²⁶

Par conséquent, rien ne justifie son maintien. G. de Félice balaie d'un revers de main les arguments avancés par ceux qui souhaitent sa pérennité, qu'il juge vraiment peu convaincants, et s'insurge contre l'inertie et l'attentisme des Français qui ne souhaitent rien entreprendre en dehors de la sphère du pouvoir : *« Nous avons sans cesse les yeux fixés sur le pouvoir, nous attendons tout de lui, comme s'il devait être la pensée, la règle, l'âme de tout le monde, comme si hors de lui chacun devait se condamner à une complète inertie ! Dès lors, plus d'indépendance, plus de spontanéité d'action. Il semble que nous ayons peur d'avoir une volonté propre, une vie propre, ... Mais c'est de nous-mêmes que le gouvernement doit recevoir l'impulsion pour l'affranchissement des Noirs. Si nous ne disons rien, il ne fera rien, si nous ne faisons rien, il ne fera rien »*.²⁷

²² Ibid, p.12-13

²³ Ibid, p.15

²⁴ Ibid, p.16

²⁵ Ibid, p.17

²⁶ Ibid, p.24

²⁷ Ibid, p.39

Or, il en va tout autrement des colons, qui cherchent par le biais de leurs délégués à obtenir l'oreille du pouvoir, se révélant ainsi très actifs dans leur volonté de maintenir le régime esclavagiste dans les colonies françaises.²⁸

3 - La question du succès

L'auteur de *L'émancipation immédiate et complète des esclaves* » estime néanmoins que la lutte peut être gagnée. En effet, l'exemple anglais est là pour prouver que le principe de l'émancipation immédiate et complète est le seul juste. N'est-ce pas justement sous l'impulsion de fervents abolitionnistes, tels que Buxton, que le Parlement britannique a voté en 1838 une loi abolissant l'esclavage dans toutes ses possessions coloniales ? Mais comment le réaliser en France ? Vouloir trop d'un coup, n'est-ce pas le moyen de ne rien obtenir ?

En réponse à ces interrogations, de Félice soutient que seul le principe absolu fera avancer la cause abolitionniste : « *Demandez, redemandez sans cesse l'émancipation immédiate et complète. Point de transaction, point de compromis. Posez le principe absolu, et c'est ainsi que vous obtiendrez tout* ». ²⁹ Seul le principe de l'abolition immédiate et complète peut débarrasser la France de la honte de l'esclavage : « *Honneur donc au principe de l'émancipation immédiate, qui a sauvé le peuple anglais de tant de honte, et la race noire de tant de douleurs ! (...)* » ³⁰ Il poursuit en disant : « *Rappelez-lui sans trêve (sic) ni repos le crime national de l'esclavage et de la responsabilité personnelle qu'il entraîne. Montrez la nature outragée, l'humanité gémissante, la religion proscrite ou mutilée, l'honneur de la France compromis, toutes les iniquités dans cette grande iniquité, toutes les souffrances dans les souffrances de la race noire. Montrez l'esclavage sans famille, sans droit, sans Dieu ; l'homme propriété de l'homme, chose, meuble, animal domestique, vendu au gré du maître, flagellé quand il plaît au maître, enchaîné s'il murmure, jeté dans un cachot s'il résiste, privé de toute protection, de toute garantie véritable, et n'ayant sur terre d'autre moyen d'affranchissement que la mort, d'autre asile que la tombe. Indiquez alors un but fixe, invariable : l'émancipation immédiate et complète. Parlez au peuple en même temps qu'aux chefs du peuple. Des brochures, des journaux par centaines de milliers, et s'il est possible, des assemblées publiques dans nos villes et dans nos bourgades. Confiez-vous ensuite au sens moral de l'homme, à cet interprète sacré de Dieu, qui répond toujours quand il entend l'appel de Dieu.* » ³¹

²⁸ Ibid, p.41

²⁹ Ibid, p.42

³⁰ Ibid, p.49

³¹ Ibid, p.79

4 - La question d'intérêt

Enfin dans une troisième partie, de Félice traite des intérêts en cause. Il place au-dessus de tous les intérêts, celui de la France elle-même : « *La France ne pèse d'un si grand poids dans la diplomatie de l'Europe que parce qu'elle est considérée comme le représentant des idées de liberté, d'égalité, de progrès, et comme l'apôtre de tout ce qui peut faire avancer la civilisation moderne* ». ³²

Il ne manque pas de rappeler que la France a été la première nation en Europe à abolir l'esclavage en 1794, quand bien même Bonaparte l'a rétabli dans les possessions françaises dès 1802. Et, depuis cette date, force est de reconnaître que ce sont les Anglais qui ont pris le plus d'initiatives en ce domaine.

Au-delà de la simple réputation de la France, ce pays a tout intérêt à abolir l'esclavage pour maintenir ses colonies. Car celles-ci, d'après l'auteur, sont « *nécessaires à la prospérité de notre marine et de notre commerce* ». ³³

Le troisième intérêt qu'énonce de Félice est celui de garantir ainsi le « *développement du travail et de l'industrie dans nos îles* ». ³⁴

Concernant la délicate question de l'indemnité, souvent brandie par les délégués des colons, G. de Félice réfute cette demande illégitime. Néanmoins, il propose, en accord avec le souhait de la commission coloniale, d'allouer une indemnité de 150 millions de francs. C'est un sacrifice auquel il faut bien consentir : « *Cent cinquante millions, ou six millions de rentes à 4 pour cent : voilà le sacrifice à faire. Eh bien ! nous disons qu'il est dans l'intérêt du pays de les donner, et dans l'intérêt des propriétaires d'esclaves de les accepter.* » ³⁵

5 - Conclusion du traité

En guise de conclusion, G. de Félice tient à faire part de ses craintes. Elles ne sont pas tant fondées sur l'opposition que peuvent rencontrer ses idées que sur « *l'indifférence et l'inaction* » ³⁶ de ses lecteurs : « *Ce que je crains le plus, ce n'est pas l'opposition à mes idées : c'est l'indifférence et l'inaction. Que de gens diront peut-être, après avoir lu cet appel : le principe de l'émancipation immédiate est vrai ; il est juste ; il serait puissant, et le moment d'après, ils l'auront oublié ! S'il est des lecteurs, cependant, qui demandent d'un esprit sérieux : Qu'avons-nous à faire ? J'ai encore quelques mots à leur adresser.*

Avant tout, il faut étudier la question. En générale, elle est trop peu connue. On a sur la servitude coloniale que des notions vagues et flottantes, d'où il résulte qu'on est plus accessible aux sophismes des anti-

³² *Ibid*, p.84

³³ *Ibid*, p.88

³⁴ *Ibid*, p.90

³⁵ *Ibid*, p.98-99

³⁶ *Ibid*, p.105-106

abolitionnistes, et qu'on ne sait plus prendre de vigoureuses résolutions. »
37

Une étude plus approfondie de la question de l'esclavage conduirait assurément ses lecteurs à prendre de plus fermes résolutions.

Mais, en même temps, il lance un vibrant appel aux différentes classes qui composent la société française. Il en appelle notamment au clergé catholique, qu'il juge trop silencieux dans ce débat, et qu'il exhorte à prendre position. Aux membres du Parlement français, il demande plus d'audace, indépendamment des critiques qu'ils pourraient encourir.

Aussi, pour mieux affirmer de telles positions, il est nécessaire, selon de Félice, de se mobiliser et de prendre la parole et, afin de combattre le régime esclavagiste, tous les moyens sont bons : écrits des journalistes, des philosophes, des hommes politiques, historiens, économistes...³⁸

Les électeurs ne doivent pas être en reste : *« Il y a aussi deux cent mille citoyens en France qui, par leur droit de suffrage politique, président aux affaires de l'état (...) or voici un crime national à réparer, et les deux cent mille électeurs le pourront dès qu'ils le voudront »*.³⁹ Et, pour ceux qui ne se reconnaissent pas dans cette énumération, ils ne doivent pas pour autant garder le silence. G. de Félice leur propose donc de recourir aux pétitions : *« Mais ceux qui ne sont ni prêtres, ni pairs, ni députés, ni écrivains, ni électeurs, doivent-ils rester entièrement en dehors de ce débat ? Non, ils ont le droit de pétition qui est consacré par la Charte »*.⁴⁰

6 - La réception du traité

De Félice va réussir à tisser autour de lui un vaste réseau de correspondants internationaux.

En France même, il va correspondre avec le républicain Victor Schoelcher auquel on attribue la paternité du décret du 27 avril 1848 abolissant l'esclavage dans toutes les colonies françaises.

De Félice correspond également avec Alexis de Tocqueville qui lui apporte son soutien dans ce combat.

Parmi les correspondants de G. de Félice, on relève la lettre du mulâtre Louis Percin au professeur de Montauban. Louis Percin gratifie de Félice de son entière reconnaissance pour son traité. Il place le professeur de Félice au rang *« des vrais apôtres de la liberté. Vous nous avez surtout pénétrés, écrit-il, comme le plus fidèle, le plus élégant interprète de nos opinions »*.⁴¹

Parmi les nombreuses personnes qui réagissent à ce traité, le nom de Cyrille Bissette mérite une mention spéciale. Ce mulâtre martiniquais

³⁷ *Ibid*, p.105-106

³⁸ *Ibid*, p.110-112

³⁹ *Ibid*, p.112

⁴⁰ *Ibidem*

⁴¹ In N. SCHMIDT, *Abolitionnistes de l'esclavage et Réformateurs des colonies*, Editions Karthala, Paris, 2000, p.793

militant abolitionniste lui aussi, va entretenir une longue correspondance avec le professeur de Montauban.

Dans la première lettre que C. Bissette adresse à G. de Félice, il le félicite pour la pertinence de cette brochure.

« Monsieur,

*J'ai lu l'intéressante brochure que vous venez de publier en faveur de mes malheureux frères de race, dans la question de l'abolition de l'esclavage. Permettez-moi, Monsieur, que je vous témoigne ici l'expression de ma vive reconnaissance pour cet éloquent plaidoyer. Je n'ai rien lu de plus enrichissant, de plus agréablement écrit, que votre ouvrage...Je recommande à tous mes amis, de lire ce chef d'œuvre abolitionniste, et aux temporisateurs, je les prie de bien méditer. Dans ma conviction, Monsieur, votre travail ne sera pas sans fruit ; il est de nature à faire révolution dans l'esprit de tous ceux qui, jusqu'ici, avaient pensé qu'on pouvait arriver plus vite au but en prenant la voie la plus longue ».*⁴²



⁴² Ibid, p.743

4 - La campagne des pétitions

Loin de s'en tenir là, le pasteur se lance aux côtés de Cyrille Bissette dans une campagne de pétition suivant le modèle anglais. En effet, il croit fermement que le droit de pétitionner est un puissant moyen d'influencer l'opinion publique : *« Une pétition, écrit-il, n'est qu'une prière, mais une prière souvent répétée, quand elle s'appuie sur une idée morale, est un ordre »*.⁴³

La pétition cosignée avec C. Bissette le 17 août 1847 est sans doute la plus célèbre, revêtue de plus de huit mille signatures de Français de toutes professions. Elle a fait l'objet d'un débat très soutenu devant la Chambre des Députés.

Dans cette pétition, de Félice rappelle l'urgence de l'émancipation des esclaves et il demande aux députés d'en finir avec une politique frileuse et de se prononcer clairement et fermement pour le principe de l'abolition immédiate en fixant un jour précis et prochain pour le proclamer. On retrouve les mêmes idées forces :

« L'esclavage des noirs est un crime, dans toute l'étendue de cette expression. Aucune loi n'a pu le légitimer, ni même l'atténuer. Contre le droit il n'y a pas de droit. Contre la loi divine, qui déclare tous les hommes égaux et libres, aucune loi humaine ne peut prévaloir.

Les noirs de nos colonies n'ont commis aucun attentat qui ait permis au législateur de les dépouiller de leur liberté. Ils ne sont pas intervenus dans le marché qui les a faits esclaves ; ils n'ont jamais sciemment consenti ni pu consentir à l'être. Leur servitude n'est pas autre chose devant vous, Messieurs, nous l'affirmons, que la victoire de la force brutale sur le droit... Il y va de l'honneur de la France et de la conservation des colonies : L'honneur de la France, le nom et l'influence de notre patrie dans le monde, exigent que l'esclavage soit promptement aboli. Le territoire français, au-delà comme en deçà de l'Océan, ne doit porter que des hommes libres ; sinon on nous accuserait d'une inconséquence et d'une hypocrisie qui affaiblirait nécessairement notre ascendant moral. La conservation de nos colonies exige aussi l'émancipation des esclaves ; car, dans le cas d'une guerre avec l'Angleterre, nos soldats seraient incapables de combattre à la fois les nègres libres du dehors et les nègres asservis du dedans.

Il faudrait prononcer à la hâte un affranchissement tumultueux, ou nos colonies seraient perdues ».⁴⁴

⁴³ G. de Félice, op.cit., p.113

⁴⁴ *Revue Abolitioniste*, première livraison, tome Ier, 1847, p.12-17

Pétition adressée aux Protestants et signée par son ami Ch. Meyrueis en février 1847.

S'il est une autre pétition qui mérite d'être évoquée, il s'agit bien de celle qu'il adresse aux protestants de France en 1847 et signée par son ami Ch. Meyrueis pour des raisons pratiques et théologiques.

« La Réforme n'a laissé à personne, depuis trois siècles, le privilège de la devancer dans les choses de foi et de dévouement. Nous avons été réjouis de voir que tous nos journaux religieux, sans une seule exception, aient exprimé à diverses reprises le plus vif intérêt pour la cause de l'abolition de l'esclavage.

Notre appel s'adresse à tous les protestants de France ; et nous espérons que nos journaux religieux, sans distinction de couleur dogmatique ou ecclésiastique, lui prêteront l'appui de leur influence et de leur publicité...

Nos quatre colonies renferment près de 250.000 esclaves, c'est à dire des hommes qui, par un complet renversement de toutes les lois divines et humaines, ont été réduits à être la propriété d'autres hommes. Ils sont achetés, vendus, échangés, hypothéqués, aliénés comme des brutes, selon les affaires ou les caprices de leurs maîtres. Ils vivent sans Dieu dans le monde...et cela doit durer aussi longtemps que l'esclavage lui même ; car, dans l'état actuel de nos colonies, esclavage et christianisme sont deux termes qui s'excluent absolument...Ils ne reçoivent aucune instruction élémentaire, malgré les nombreuses ordonnances et les sacrifices considérables de la Mère-Patrie. C'est encore une conséquence fatale l'état de servitude. Un esclave éclairé serait un danger permanent. Ils n'ont à espérer aucune justice, quoi qu'on fasse pour la leur procurer...Nulle justice tant que la loi fera d'un homme la propriété, la chose d'un autre homme ; car le fait capital de l'esclavage doit fatalement l'emporter...Point de préparation à la liberté, enfin, dans l'état d'esclavage. Ce serait demander qu'un propriétaire concourût lui-même à diminuer la valeur et les garanties de sa propriété. Loin d'élever l'esclave pour être libre, on est contraint de l'enfermer dans une systématique abjection...

C'est donc l'émancipation complète, l'émancipation dans le plus bref délai possible, que nous devons demander.

Pasteurs, anciens et fidèles de nos Eglises, comprenez bien l'importance et l'étendue de notre devoir dans cette question. Il s'agit de faire prévaloir le droit sur l'intérêt matériel, la loi de Dieu sur l'iniquité de l'homme, l'Evangile sur l'abus de la force.

Il s'agit de restituer à 250.000 êtres humains une religion, une conscience, une famille, la liberté personnelle, la justice légale, la dignité de la vie présente et les promesses de l'avenir.

Nous avons un crime national à relever, et notre Dieu à glorifier dans cette sainte cause. Que les pasteurs exhortent les membres de leurs

troupeaux à remplir ce pieu devoir. Que les fidèles de nos Eglises s'encouragent les uns les autres à s'acquitter de cette mission... »⁴⁵

5 – L'abolition de l'esclavage en 1848 :

l'aboutissement de l'action de G. de Félice

L'esclavage est aboli à la faveur de la révolution de février 1848 qui voit s'effondrer le régime de Louis-Philippe. Victor Schoelcher en tirera tous les mérites car il été nommé ministre de la marine et des colonies par François Arago et chargé de rédiger le décret qui mettrait fin à l'esclavage dans les colonies françaises. Le « schoelcherisme » était né, d'autant plus que Schoelcher deviendra député de la Guadeloupe et de la Martinique lors des élections législatives de 1848. Il fera l'objet d'un véritable culte dans ces deux anciennes colonies à esclaves, rejetant ainsi dans l'ombre le souvenir des autres abolitionnistes militants. La remarque de l'historien Edouard Delépine en dit long à ce sujet : « *Notre culte de Schoelcher nous a empêchés de voir ceux qu'il y avait à côté de lui et de mesurer l'importance des résultats obtenus par le mouvement abolitionniste en France.* »⁴⁶

1 - Guillaume. de Félice et les premières mesures du gouvernement de la Seconde République

Après l'abolition de l'esclavage, contrairement aux autres abolitionnistes, G. de Félice reste mobilisé. Lorsque ce gouvernement de sensibilité républicaine essuya les premières critiques, de Félice reprit encore sa plume pour défendre les acquis obtenus par les esclaves et soutenir ainsi l'œuvre commencée par les républicains.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la rédaction qu'il fit publier dans le journal « *Le Semeur* », en réponse à un article de Henri Galos paru dans « *La Revue des Deux-Mondes* ».

Député de Bordeaux et ancien membre de la commission de la Marine et des Colonies, Henri Galos « *examine les effets de l'émancipation des Noirs, et les mesures qu'il faudrait prendre pour relever la prospérité des colonies* ».⁴⁷

Il s'autorise à faire quelques suggestions – à caractère plutôt coercitif envers les anciens esclaves – au nouveau pouvoir issu de la révolution de

⁴⁵ Circulaire adressée aux Protestants de France, pasteurs, anciens et fidèles, (DEFAP D7 IIIb)

⁴⁶ E. DELEPINE, *A propos du 22 mai 1848 : contre le « néo-révisionnisme tropical »*, in *Les abolitions de l'esclavage*, de L.- F. Sonthonax à V. Schoelcher, 1793, 1794, 1848, Editions Presse universitaires de Vincennes. Editions Unesco, 1995, p.357

⁴⁷ (Z) pour G. de FELICE, *Système colonial, d'un article de la Revue des Deux-Mondes sur les colonies depuis la révolution de février*, in *Le Semeur* tome XVII, n°39, du 27 septembre 1848, p.300

février. Il lui conseille notamment d'empêcher les anciens esclaves de quitter la campagne pour venir s'installer dans la ville, de leur refuser aussi le droit de propriété en élevant le prix de la propriété foncière, de prendre des mesures énergiques pour lutter contre le vagabondage, etc.

Selon le professeur de Montauban, la réaction d'amertume de H. Galos est regrettable, et ne saurait en aucun cas être approuvée : « *nous ne suivrons pas M. Galos dans la critique un peu amère, et souvent injuste, qu'il fait des moyens d'émancipation adoptés par le gouvernement provisoire* ». « *Monsieur Galos, poursuit-il, est essentiellement préoccupé de ce qui tient aux intérêts positifs. Le travail de la canne à sucre, le commerce maritime, les importations, les exportations, la fortune des planteurs, le revenu de la France* », ⁴⁸ et, selon de Félice, c'est tout ce qui semble le toucher et l'inquiéter.

En somme, Galos reproche à la Commission présidée par V. Schoelcher d'avoir émancipé trop vite les esclaves. Selon lui, une telle mesure entraînerait nécessairement de graves problèmes économiques et politiques. Il comprend mal les mobiles qui ont présidé aux actes du gouvernement provisoire, « *car, estime-t-il, rien n'était fait et rien n'était prêt* ». ⁴⁹

En réponse à H. Galos, de Félice se charge de mettre à jour les intentions réelles de la Commission chargée de proclamer l'abolition de l'esclavage : « *c'est que l'esclavage est une violation de toutes les lois divines et humaines ; c'est qu'il est un crime dans la pleine acception du terme. Or la réparation d'un crime ne s'ajourne pas au gré d'un intérêt, de l'intérêt même le plus respectable* ». ⁵⁰ G. de Félice affirme ensuite que le devoir doit absolument précéder « *la récolte du sucre* ». ⁵¹

De Félice soutient que la théorie de la préparation des esclaves à la liberté dont on faisait « *un pompeux étalage à la tribune* » depuis plusieurs années, était en réalité « *une pure duperie* ». ⁵²

Ainsi de Félice est bien décidé à combattre toutes les tentatives destinées à remettre en cause la liberté obtenue par les esclaves : « *La liberté doit être complète, sans privilège d'un côté, sans servitude de l'autre, aux colonies comme en France* ». ⁵³

⁴⁸ *Ibidem*

⁴⁹ *Ibidem*

⁵⁰ *Ibidem*

⁵¹ *Ibidem*

⁵² *Ibidem*

⁵³ *Ibidem*

6- Appel en faveur des Noirs émancipés en Amérique

En 1865, le doyen de la faculté de théologie de Montauban rappelle que la question de l'esclavage lui tient toujours à cœur, en prononçant dans le temple protestant de Toulouse, un discours en faveur des Noirs nouvellement émancipés en Amérique.

Cette guerre civile a désorganisé gravement la société américaine, provoquant entre autre un désœuvrement de la population Noire.

G. de Félice, toujours au fait de l'actualité, et surtout en ce qui concerne l'esclavage, ne peut rester indifférent devant une telle situation. Il en appelle à la générosité de ses concitoyens : « *La cause que je viens plaider auprès de vous parlera, je l'espère à votre cœur, comme elle parle au mien.*

*Il s'agit d'exciter ou de fortifier votre sympathie en faveur de 4 millions de noirs qui, émancipés d'hier sur le sol américain, et appelés tout à coup, dans les circonstances les plus critiques, à se suffire sous le régime de la liberté, manquent en grand nombre d'instruments de travail, d'abri, de vêtements, et même de pain ».*⁵⁴

De Félice fait jouer le lien d'amitié qui s'est tissé entre la France et l'Amérique depuis le XVIII^e siècle, où les Français avaient combattu les Anglais aux côtés des Américains dans la guerre d'Indépendance : « *On peut se féliciter aussi de soutenir cette cause devant les Français. Il existe entre la France et l'Amérique une ancienne fraternité d'armes que le temps n'a pas fait d'oublier (...) le sang de nos pères s'est mêlé à celui des premiers soldats de l'indépendance.*

*En aidant aujourd'hui les Américains dans l'œuvre de l'affranchissement des Noirs, nous serons fidèles à ces glorieuses traditions, et nous resserrerons entre nos deux grands pays une alliance qui intéresse la paix et la civilisation du monde entier ».*⁵⁵

Le but de ce discours, comme l'indique l'historien J. F. Zorn, est de « *susciter en France des groupes de chrétiens de solidarité, notamment de femmes, en vue d'améliorer le sort des esclaves libérés dans les Etats du Sud et de favoriser leur insertion dans le marché du travail ».*⁵⁶

Aussi cet appel est-il lancé à tous les hommes et à toutes les femmes, indépendamment de leur obédience : « *Ici, comme le prouvent les noms des membres du Comité formé à Paris, point de séparation ni de*

⁵⁴ Ibid, p. 3-4

⁵⁵ Ibid, p.4

⁵⁶ J.F. ZORN, Benjamin-Sigismond Frossard et Guillaume de Félice, op.cit., p.506

*dissentiments sur le terrain religieux. Catholiques, Protestants, israélites, libres-penseurs se sont donnés la main en face de si poignantes misères : ils ont compris qu'ils avaient en commun la religion de la justice, de l'humanité et du malheur ».*⁵⁷

En effet, l'Évangile consacre les valeurs de liberté et de dignité de la personne humaine, tout comme il condamne le principe de la supériorité d'une race : *« Qu'il y ait chez eux une infériorité de nature, et incapacité de s'élever à la double dignité de chrétiens et de citoyens, je le nie absolument. Dieu a fait d'un seul sang tout le genre humain, disent les saintes Ecritures, et cela seul suffit pour démentir l'odieuse accusation portée contre les Noirs ».*⁵⁸

Ici, c'est le théologien qui parle : les hommes sont tous frères devant Dieu et c'est au nom de ce principe que les Français sont invités à tendre la main aux Noirs nouvellement émancipés : *« Oui, frères de la race opprimée, vous êtes nos frères, et par-dessus les abîmes de l'Océan nous vous tendons la main. Nous attestons que vous êtes des êtres intelligents et libres, nos égaux, nos semblables. Vous êtes un avec nous dans le cœur de Dieu ».*⁵⁹

Au moment où G. de Félice prononce ce discours au temple protestant de Toulouse, il est bien conscient que l'esclavage existe encore dans bien des pays : au Brésil, à Cuba, en Inde et en Afrique. Aussi, de Félice plaide donc pour une abolition complète à l'échelle mondiale, pour une complète extirpation de l'esclavage à la surface du globe : *« Il y a encore des millions d'esclaves au Brésil, dans l'île de Cuba et ailleurs. Eh bien ! les hommes d'Etat de ces contrées ne tarderont pas à comprendre qu'il est temps d'abolir, chez eux aussi, une institution qui, après avoir été la plus grande des iniquités, pourrait devenir, d'une heure à l'autre, le plus grand des périls. Et quand la chrétienté tout entière en aura donnée l'exemple, ne verra-t-on pas tomber les fers de ceux qui sont asservis dans le monde oriental, parmi les musulmans, dans l'Inde, en Afrique, partout ? »*⁶⁰

⁵⁷ G. de FELICE, *Appel en faveur des Noirs émancipés*, op.cit., p.3-4

⁵⁸ *Ibid*, p.9

⁵⁹ *Ibid*, p.12

⁶⁰ *Ibid*, p.26

Conclusion

Aujourd'hui, alors que la question de l'esclavage est de nouveau sous les feux de l'actualité, que reste t-il de l'œuvre Guillaume de Félice ?

Par son parcours et sa personnalité brièvement esquissés ci-dessus, ce pasteur a été un témoin et un acteur de son temps, s'engageant corps et âme dans la lutte contre toutes les formes d'injustice. Rétrospectivement, son œuvre apparaît donc comme un legs humaniste laissé en héritage aux générations futures, une leçon de foi de courage, et d'acceptation de l'autre.

Des protestants ont joué un rôle décisif dans la lutte contre l'esclavage. Certes, ils n'ont pas été les seuls, mais il était nécessaire et juste de rappeler l'action courageuse d'un de leurs représentants les plus emblématiques : le pasteur Guillaume de Félice.

Après Condorcet au XVIII^e siècle, de Félice est au XIX^e siècle celui qui qualifie pratiquement dans tous ses écrits, l'esclavage de crime. Crime national puisque la Nation n'élève pas sa voix contre un régime qui détruit l'humanité de l'homme en le réduisant au statut de chose, d'animal. On doit absolument accorder à Guillaume de Félice le mérite d'avoir nourri une réflexion non seulement théologique et morale, mais aussi pratique sur l'esclavage. Il a cherché à proposer des solutions concrètes au problème de la servitude, en partant de ce principe qu'il a tant de fois défendu : celui de l'abolition immédiate et complète de l'esclavage.

De nos jours, seule une chaîne de solidarité de citoyens peut contribuer à démanteler les réseaux de l'éternel esclavage de l'homme par l'homme. Il y a deux cent ans environ, Guillaume de Félice et bien d'autres autour de lui ont construit cette chaîne de solidarité par l'écriture, la parole, et l'action. Ainsi, nous pouvons nous aussi devenir des maillons de cette chaîne de la fraternité en luttant contre toutes les formes d'asservissement.

Eddy NISUS

Annexes

Index biographique



Victor SCHOELCHER : Cet Alsacien né en 1804 à Paris reste la grande figure de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Il est l'auteur du décret d'abolition publié dans le Journal Officiel de la République Française du 2 mai 1848. Schoelcher effectue un premier voyage aux Amériques (1829-1830) pour sans doute trouver un débouché commercial pour la maison de son père qui tient un commerce de porcelaine. Comme le rapporte sa biographe, Nelly Schmidt : *« Là il lui apparut, pour la première fois, l'esclavage. A cette vue jaillirent, comme par explosion des plus intimes profondeurs de son être, toutes ses vertus naturelles, la haine de l'injustice, la passion pour la liberté, la sympathie pour tout ce qui souffre. L'âme de Wilberforce s'éveilla en lui, et quand il revint en France, il rapportait un trésor d'indignation, qui était un trésor de charité. Sa vie avait un but, son âme un principe. Il était parti commis voyageur, il revint abolitionniste. »* Aussi, durant toute sa vie, son combat sera sans relâche contre le système esclavagiste. Il fonde le Journal La Réforme avec son ami Ledru-Rollin dans lequel il y tint une rubrique coloniale régulière jusqu'en 1848.



Cyrille Charles Auguste BISSETTE (1795-1858) : Ce mulâtre martiniquais s'engage très tôt dans le combat abolitionniste. Il publie un opuscule en 1823 intitulé « De la situation des gens de couleur libres aux Antilles Françaises » dans lequel il condamne le système esclavagiste en vigueur dans les colonies Françaises. Il expose les injustices dont sont victimes les esclaves. C. Bissette est dénoncé et arrêté, écroué à Fort de France. Après ses démêlées judiciaires, Bissette poursuit son combat contre l'esclavage. En 1834, il fonde la « Revue des Colonies » dans laquelle il plaide pour une abolition pure et simple des esclaves. Ennemi juré de V. Schoelcher, il trouve auprès du pasteur Guillaume de Félice un collaborateur prolifique qui grâce à sa plume lumineuse fait avancer la lutte en faveur de l'abolition de l'esclavage des Noirs.

Benjamin Sigismond FROSSARD (1754-1830) : Ce pasteur protestant, professeur de théologie à la faculté théologique de Montauban est un témoin et acteur de la première abolition française de l'esclavage votée par la Convention en 1794. En pleine année de la Révolution Française, B.S Frossard publie un ouvrage retentissant intitulé : « La cause des esclaves nègres et des habitants de Guinée portée au Tribunal de la Justice, de la Religion, de la Politique ou Histoire de la Traite et de l'Esclavage des Nègres. Preuve de leur illégitimité, Moyens de les abolir sans nuire au Colonies ni aux Colons » On peut être surpris par la longueur du titre mais c'était une habitude de l'époque. Frossard est devenu abolitionniste après le voyage d'étude qu'il a effectué en Angleterre entre 1784/1785. Il a rencontré des antiesclavagistes tels que Granville Sharp, le très célèbre Thomas Clarkson qui l'ont influencé dans son engagement abolitionniste. Frossard montre dans son livre que l'esclavage est contraire aux préceptes de la religion. Il critique finement l'argument théologique selon

laquelle les descendants de Cham seraient les Africains. Il montre que Canaan n'était pas un Noir, il s'étonne par ailleurs que cette malédiction ne s'exerce que depuis trois siècles sur les Noirs. En 1821, Frossard devient membre fondateur de la Société de la Morale Chrétienne.



Toussaint LOUVERTURE : de son vrai nom François Dominique TOUSSAINT, est né en 1743, son nom est resté à jamais gravé dans l'histoire comme celui qui a été à la tête de la Révolte des esclaves Noirs de Saint Domingue en 1791 pour combattre esclavagistes. Son maître lui a appris à lire et devint le cocher de celui-ci. Réfugié dans la partie espagnole de l'île de Saint Domingue, il apprit très vite l'art de la guerre par les militaires espagnols. Il remporta plusieurs succès militaires contre l'armée française. Il reçut le surnom de Louverture puisque c'est principalement lui qui fit l'ouverture dans le camp des militaires français. Il devint à ce titre général des armées du roi d'Espagne. Le 29 août 1793, Toussaint lança sa proclamation par laquelle il se présenta comme le leader noir :

"Frères et amis. Je suis Toussaint Louverture ; mon nom s'est peut-être fait connaître jusqu'à vous. J'ai entrepris la vengeance de ma race. Je veux que la liberté et l'égalité règnent à saint-Domingue. Je travaille à les faire exister. Unissez-vous, frères, et combattez avec moi pour la même cause. Déracinez avec moi l'arbre de l'esclavage.

Votre très humble et très obéissant serviteur, Toussaint Louverture, Général des armées du roi, pour le bien public"

Devant l'ascension fulgurante de Toussaint Louverture et de sa tentation au pouvoir absolu, le gouvernement colonial est parvenu à le tromper en lui proposant un marché. Toussaint Louverture est capturé et déporté au Fort de Joux, où il mourut dans des conditions très difficiles, le 7 avril 1803.



Fouet de négrier

Grandes dates de l'abolition de l'esclavage

- **1635** : début de l'entreprise coloniale française aux Antilles.
- **1685** : promulgation du Code Noir qui considère les esclaves Noirs au titre de « bien meuble »
- **1772** : premières mesures d'affranchissement des esclaves en Grande-Bretagne
- **1789** : déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen (mais les esclaves des colonies ne sont pas considérés comme citoyens à part entière.)
- **1791** : révolution des esclaves à Saint Domingue.
- **1794** : la Convention abolit l'esclavage dans les colonies françaises
- **1802** : Napoléon Bonaparte rétablit l'esclavage dans les colonies françaises après que l'armée de Richepance eut noyé dans le sang la révolte des esclaves en Guadeloupe conduite par Delgrès et Ignace.
- **1807** : interdiction de la traite en **Grande Bretagne**
- **1815** : le Congrès de Vienne interdit la traite des Noirs mais une traite clandestine se met peu à peu en place et perdura jusqu'à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.
- **1833** : la Grande Bretagne abolit l'esclavage dans ses colonies mais une abolition assortie d'un délai d'apprentissage de 5 à 10 ans.
C'est une abolition graduelle très observée par la France.
- **1834** : création de la Société française pour l'abolition de l'esclavage (SFAE)
- **1838** : la Grande Bretagne fait un pas supplémentaire en abolissant complètement l'esclavage dans ses colonies.
- **1839** : le pape Grégoire XVI publie une Lettre apostolique dans laquelle il condamne clairement la traite négrière et l'esclavage. (Condamnation tardive et sans effet)
- **1848** : C'est au tour de la France d'abolir l'esclavage à la faveur de la révolution de février 1848 et l'avènement de la seconde République. Le gouvernement provisoire de la République sous l'action du républicain V. Schoelcher décrète l'abolition immédiate et complète des esclaves.
- **1856** : abolition de l'esclavage au Portugal
- **1865** : abolition de l'esclavage aux Pays-Bas et aux USA
- **1880-1886** : abolition de l'esclavage à Cuba

- **1885** : condamnation de l'esclavage par la Conférence Africaine de Berlin
- **1888** : Abolition de l'esclavage au Brésil, dernier grand Etat esclavagiste.
- **1919** : condamnation renouvelée par la Convention de Saint-Germain
- **1926** : condamnation renouvelée par la Société des Nations
- **1948** : l'esclavage est condamné par la Déclaration universelle des droits de l'homme (art.4)
- **1957** : condamnation du travail forcé par l'Organisation Internationale du Travail
- **21 mai 2001** : sur proposition de **Mme Taubira-Delanon** la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 a reconnu la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité.
- **Mercredi 10 mai 2006** : Allocution de **M. Jacques CHIRAC**, Président de la République, à l'occasion de la première journée commémorative en métropole du souvenir de l'esclavage et de son abolition. Jardin du Luxembourg - mercredi 10 mai 2006 « *La grandeur d'un pays, c'est d'assumer toute son histoire. Avec ses pages glorieuses, mais aussi avec sa part d'ombre* ».



Collier d'esclave

Excursus

« Il faut savoir que les esclaves ne sont pas restés inactifs en attendant que la liberté arrive. Ils ont été les premiers à prendre en main leur destin en contestant énergiquement le système esclavagiste qui les opprimait. Ils se sont battus courageusement pour arracher leur liberté. La révolte de Saint Domingue en 1791 reste l'exemple le plus significatif. Haïti est devenu ensuite la première République Noire en 1804. On se souvient aussi de la révolte des esclaves de la Amistad en 1839. Ces exemples nous montrent que les esclaves n'ont jamais accepté leur condition. Nous pourrions sous ce registre évoquer le marronnage, les suicides d'esclaves, l'incendie des plantations qu'ils provoquaient... »

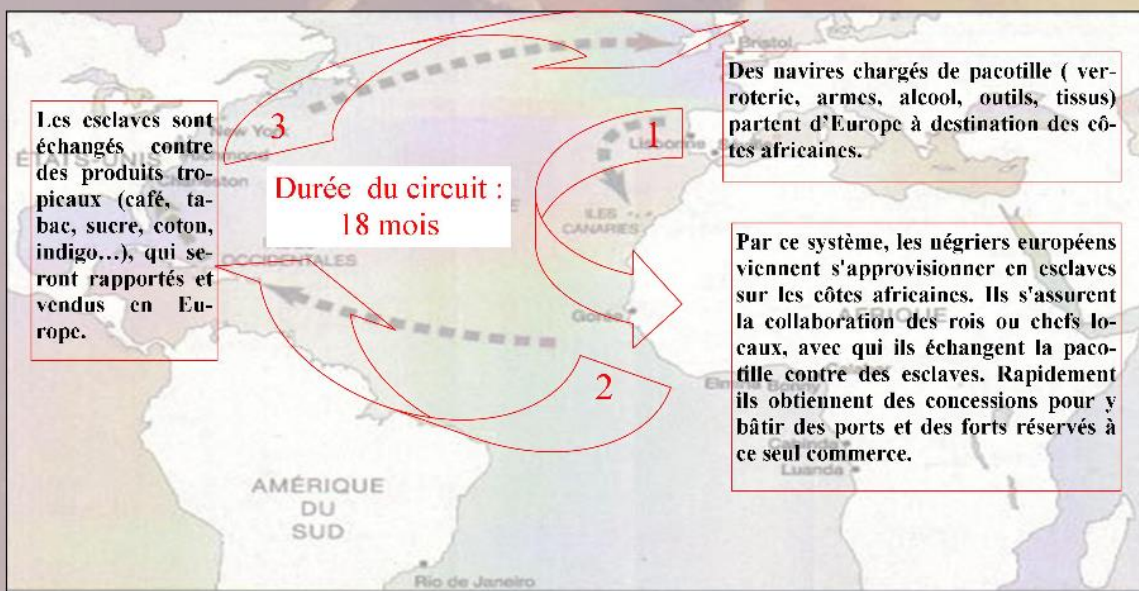
Eddy Nisus



*Fusil de traite
Servant de monnaie d'échange
Contre des esclaves.*

Le commerce triangulaire

Le commerce triangulaire fut la base économique de développement des plantations dans les colonies des Amériques, aux Caraïbes comme dans les États sudistes nord-américains. Le trafic triangulaire (Europe-Afrique-Amérique-Europe) rapporte des bénéfices fabuleux tant aux marchands d'esclaves et planteurs qu'aux entrepreneurs européens et américains.



(document Jacques Levaray, exposition « esclavage »)

Le Havre, port négrier français.

Le Havre de Grâce devient pour les marchands normands le port de l'Atlantique par excellence.

L'importation de la gomme est indispensable aux fabricants de chapeaux de Rouen et de Caudebec. Les Normands ont besoin de captifs comme monnaie d'échange pour se procurer le coton d'Amérique dont la demande va croissant. De plus, les textiles, notamment les guinées et les indiennes, composent la moitié voire les deux tiers de la cargaison en partance pour l'Afrique où ils seront échangés contre des esclaves.

Le port de Rouen est le premier en Normandie à se livrer au commerce triangulaire mais il est très vite supplanté par Le Havre qui possède un accès direct à la mer. Entre 1765 et 1778, 5 na-



Entrée du port du Havre
Musée Magnin, Dijon

vires partent du Havre chaque année. Entre 1783 et 1789, la moyenne passe à 17,8 par an avec un record en 1788 : 25 affrètements.

Entre 1740 et 1789, 107 des 271 navires construits et immatriculés au Havre sont destinés au commerce triangulaire ou au commerce en droiture.

Le bénéfice était considérable : en 1786, six navires ont quitté le port pour aller à la côte d'Angola prendre le fret noir pour Saint Dominique. 1742 noirs ont été embarqués. La vente de ces esclaves a produit 3 402 666 livres soit environ 1 942 livres par tête".

Parmi les 74 armateurs havrais qui pratiquent ce commerce, on trouve Jacques-François Begouën qui achètera l'abbaye du Valasse comme bien national à la Révolution et Louis Abraham Pouchet, né à Bolbec et issu d'une grande famille de manufacturiers bolbécais.

(document Jacques Levaray, exposition « esclavage »)

Juillet 2007